VILLE DE
WAVRE

AVIS

OBJET : Ordonnance temporaire de Police – Mise en œuvre d'un sens giratoire – Parking des Fontaines

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l'urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 2 septembre 2021 a pris une ordonnance temporaire de police concernant la mise en œuvre d'un sens giratoire sur le parking des Fontaines.

Ladite ordonnance temporaire de police est publiée au service du Secrétariat général et sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 23 septembre 2021.

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET